

Fermeture du parking illégal rue de Launay

Après 3 ans de procédure et de ténacité, la Commune vient d'obtenir la fermeture du parking illégal, situé rue de Launay.

Trois années de mobilisation et ténacité de la municipalité

Depuis juin 2020, un parking s'était installé en toute illégalité sur un terrain agricole situé 28 rue de Launay à Chilly-Mazarin. Au mépris du classement de cette parcelle en zone agricole du PLU, le propriétaire qui y exploitait un poney-club, a signé en 2020 un bail avec un locataire qui l'a affectée à un usage commercial pour le stationnement à destination de passagers de l'aéroport d'Orly.

Dès la découverte de cette activité illicite, source de pollution environnementale et d'importantes nuisances pour les riverains en plus de la violation du caractère protégé des terres agricoles, la Maire, Rafika REZGUI, et la municipalité s'étaient immédiatement et pleinement mobilisées pour la faire cesser.

Des courriers au Procureur de la République et au Préfet ont été ainsi envoyés régulièrement pour signifier ces délits. Plusieurs procès-verbaux ont été également dressés, les premiers dès l'été 2020, suivis de mises en demeure transmises à l'exploitant mais restées sans réponse. En l'attente d'une décision de la justice, la municipalité avait aussi mis en place une astreinte journalière contraignant l'exploitant à s'acquitter d'un montant de 200€ par jour.

Après plusieurs mois, où le dossier était resté en suspens, aux mains de la justice, et face au développement de

l'activité illégale, la municipalité avait décidé d'accroître sa mobilisation pour obtenir un concours plus rapide des services de l'Etat.

Ainsi une pétition a été lancée auprès des Chiroquois en juin 2022 et, dès leurs prises de fonctions, le nouveau Préfet ainsi que le nouveau Député de la circonscription, Jérôme Guedj, ont été interpellés par la Maire.

Le parking illégal fermé par arrêté préfectoral

L'action de la municipalité, qui aura usé de tous les moyens d'actions de son ressort et qui aura fait preuve de la plus grande ténacité, aura enfin porté ses fruits ce mercredi 31 mai. Ainsi, le Préfet a décidé de prendre ce jour un arrêté de cessation d'activités à l'encontre de l'exploitation illégale et les forces de l'ordre ont d'ores et déjà procédé ce matin, sous l'autorité de la préfecture, à la fermeture du site.

Pour la Maire, Rafika REZGUI : *« Ce dénouement heureux intervient après des années de mobilisation, sans relâche. C'est aussi un vrai signal à tous ceux qui enfreignent la Loi et bafouent les règles d'urbanisme et environnementales pour développer des activités lucratives. Cette affaire démontre aussi qu'il faut changer la Loi pour donner plus de pouvoirs au maire pour faire cesser ces agissements insupportables. Je me réjouis de l'initiative portée en ce sens par le député Jérôme Guedj. Il est urgent de légiférer ! »*

Contact

Place du 8 mai 1945

91380 Chilly-Mazarin

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)





